

Contribution au Forum sur la Gouvernance de l'Internet

Contributeurs

- Françoise Massit-Folléa, professeur à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines, Laboratoire C2S0; chargée de mission au ministère de la Recherche, Département Nouvelles Technologies pour la société; Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris, responsable scientifique du projet Vox Internet
(www.voxinternet.org/ - francoise.massit@club-internet.fr) ;
- Marie-Anne Delahaut, directrice de recherche à l'Institut Destrée, responsable du Pôle Information; membre associé au Projet Vox Internet; présidente du Chapitre Wallonie (Belgium) de l'Internet Society, Namur
(www.wallonie-en-ligne.net/ - delahaut.marie-anne@wallonie-isoc.org) ;
- Yves Pouillet, directeur du Centre de recherche informatique et droit (CRID) ; professeur de droit à l'Université de Namur (FUNDP) et à l'Université de Liège (ULg) (www.crid.be - yves.pouillet@fundp.ac.be).

Signataires

- Jacques Berleur, professeur émérite à l'Institut d'Informatique, recteur honoraire des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) (www.info.fundp.ac.be/~jbl/ - jberleur@info.fundp.ac.be);
- Radu Cotet, ingénieur principal chef de service, maître de conférences, Institut d'Informatique, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP), Namur
(www.info.fundp.ac.be/~rco/ - rco@info.fundp.ac.be)
- François Schoubben, assistant, Institut d'Informatique, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP), Marche-en-Famenne (fsc@info.fundp.ac.be).

Introduction

La réunion préparatoire du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, tenue à Genève à la mi-février 2006, a rassemblé près de 300 participants qui ont débattu de questions telles que le périmètre de travail et les priorités thématiques de l'IGF d'une part, sa structure et son fonctionnement d'autre part.

À l'issue de cette rencontre, M. Nitin Desai, Conseiller spécial pour le SMSI du Secrétaire général de l'ONU et président de la réunion, a souhaité recueillir des réflexions complémentaires sur deux points :

- est-il nécessaire de constituer un groupe multi-partenarial pour organiser la première plénière ?
- quels enjeux de politiques publiques cette plénière devrait-elle aborder (choisir 3 priorités) ?

Le présent document exprime le point de vue concerté de plusieurs acteurs francophones issus du milieu européen de la recherche.

1. L'IGF et la démarche "multistakeholder"

Plus encore que tout autre Sommet mondial précédemment organisé par l'ONU, le SMSI a permis de mettre en lumière la diversité des points de vue exprimés par l'ensemble des participants : délégués des États, membres du secteur économique, composantes de la société civile. Le mode de préparation, d'organisation et de déroulements des débats a en particulier démontré la mobilisation et la compétence des acteurs issus du monde académique et du milieu associatif.

Parallèlement à la recherche d'une "coopération renforcée" entre les États pour parvenir à une internationalisation transparente et équitable de la gouvernance de l'internet, l'IGF a été proposé comme instance "de dialogue sur les politiques à suivre ... selon une approche ouverte et non exclusive".

La nature même de son mandat appelle une réponse positive à la première question posée : la préparation de la première réunion plénière doit être assurée par un groupe multi-partenarial comprenant les gouvernements, la société civile, les entreprises, les universités, les organes de standardisation technique et la communauté technique d'Internet.

Pour la première réunion de l'IGF à Athènes, ce groupe pourrait être constitué sur base volontaire parmi les instances ayant participé au processus du SMSI et donc informées de ses acquis et objectifs.

S'il ne paraît pas opportun à ce stade de constituer des collèges ni même un bureau de représentants, un équilibre devrait être atteint dans sa composition à la fois en termes de représentations des différents intérêts et en termes de représentation géographique afin de valoriser les pays ou régions en développement, dans le respect explicite des principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et, pour les pays européens, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Cette première réunion organisée sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU devrait mettre en place un processus à durée non limitée, évolutif, consensuel, ouvert, transparent et inclusif. Un système efficace de travail, de consultation et de décision online et offline devrait être élaboré afin de favoriser la mise en oeuvre concrète et structurée des chantiers définis en évitant à tout prix les blocages décisionnels.

Les critères suivants sont suggérés :

1. Égalité des stakeholders et pas de limitation de participation;
2. Pas de quota dans les représentations des parties prenantes;
3. Compétences à faire valoir essentiellement au niveau des Working Groups;
4. Ouverture : disposer d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, et, en tout cas, prévoir un processus d'accréditation indépendant des Etats;
5. Output : des "recommandations" à tel ou tel destinataire décisionnel;
6. De préférence, décisions par consensus (l'égalité et l'ouverture [cfr 1 & 4] pourraient créer des lobbies !), sans écarter la prise en compte structurée de l'avis et des contributions des participants.

2. Les priorités de l'IGF en matière de politique publique

La gouvernance de l'internet (au sens large et non au sens des objets actuellement sous la compétence de l'ICANN) représente un "laboratoire institutionnel" de la gouvernance mondiale. En ce sens, on ne peut, pour en traiter, séparer les questions de "fond" (les thèmes abordés) des questions de "forme" (les procédures de concertation et la répartition des pouvoirs dans la décision). Les questions techniques et les questions sociopolitiques sont interdépendantes : il importe de bien distinguer organe de gestion et organe de régulation (celui qui gère ne décide pas des orientations politiques). Et ceci vaut au plan des Nations, des organisations supra-nationales comme au plan international.

D'autre part le cadre onusien et l'expansion mondiale de l'internet engagent à une réflexion d'ordre philosophique et politique sur les valeurs du "vivre ensemble" contemporain.

Cette réflexion ne peut se limiter ni à une collection de "sujets" traités successivement dans le temps, ni à la construction procédurale d'un hypothétique consensus multiculturel ou géostratégique. L'IGF peut certes devenir le miroir d'une réflexion plus globale, mais il n'en est ni le seul outil, ni la seule fin.

C'est pourquoi les travaux de l'IGF doivent pouvoir bénéficier des apports d'une recherche de haut niveau et d'une vision prospective sur les enjeux technologiques et éthiques de l'internet au regard des critères de définition et de mise en oeuvre des politiques publiques. Faute de cela, ils ne feraient que refléter un état de la technique et le poids des situations acquises à un moment donné, sans guère de prise sur l'avenir.

En conséquence, nous souhaitons :

- que dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, trois thèmes énoncés ci-dessous soient reconnus comme prioritaires pour la première plénière;
- que ces thèmes soient abordés à la fois de manière concrète (rassemblant retours d'expérience et identification des acteurs), sous l'angle théorique (résultats de recherche et éléments de prospective) et dans une perspective de continuité (il est illusoire de penser parvenir rapidement à un "accord clé en mains" entre toutes les parties prenantes);
- qu'ils soient exemplaires de l'ambition de la mission impartie à l'IGF.

Trois enjeux de politiques publiques prioritaires

Nous proposons à cette fin de retenir les trois thèmes suivants :

- le **développement du multilinguisme** sur l'internet, conformément à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle & linguistique. Cette démarche requiert tant des améliorations technologiques qu'une large coopération, passant outre de la crainte de rompre le fonctionnement de l'internet global;
- la définition et l'encouragement de la **mise à disposition publique** des débats liés aux enjeux de l'internet relatifs aux intérêts publics, au domaine public, aux infrastructures et au bien public dans le contexte des TIC, avec une attention particulièrement pour le **renforcement des capacités** (alphabétisation, enseignement primaire universel, formation des jeunes, apprentissage tout au long de la vie, formation à distance, savoir-faire technologique et accès à l'information) pour les pays en développement (en stimulant les formules de parrainage par les partenaires des pays développés) et le **libre accès à la connaissance** (droit de propriété intellectuelle et de développement : mesures de protection techniques, absence de droit à la décompilation, logiciel à code ouvert,...);
- la **protection de la vie privée** dans "l'internet des objets". L'anonymat, l'automatisation et la prise de décision mécanique au sein d'un système complexe composé de milliards d'échanges posant question quant aux enjeux des autorisations et de la responsabilité restent à résoudre dans le contexte interactif élémentaire des services internet. Quel statut devrait être accordé aux traces identifiées ? L'incertitude de la gestion future de l'IPv6 et la généralisation des principes de base de la gestion de l'identité engendre de nouvelles questions politiques, économiques et éthiques.

Conclusions

Nous insistons sur l'intérêt d'une préparation par des experts choisis suivant une répartition géographique comprenant toutes les parties prenantes, en assurant le suivi du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet. Ces experts devront être capables de préparer un rapport autour duquel s'articuleront les travaux de l'IGF. La démarche de recherche est essentielle dans le processus afin de "prendre de la distance" par rapport à l'ensemble des thèmes étudiés.

Il importe de "décloisonner" les recherches disciplinaires, pour favoriser un véritable technology assessment) et d'organiser une évaluation de type environnementale, c'est-à-dire proposant la mesure des risques et des enjeux, ainsi que l'analyse des réponses proportionnées à y apporter.

Sur base des conclusions des travaux précédents (SMSI, GTGI, préparation au FGI), la réunion de l'IGF doit conduire à des recommandations concrètes capables d'éclairer les décideurs tant publics que privés, en cohérence avec les pistes proposées par les parties prenantes à tous niveaux.

* * * * *